**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 63 (1975)

Heft: 3

Artikel: Jura : épilogue après un drame

**Autor:** A.-M.S.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-274064

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Ed'un Canton Liberte à Waltre &

ura

# EPILOGUE APRÈS UN DRAME

Les malheurs des autres sont motifs à discussions. Ils devraient être motifs à réflexion. Nous touchent-ils, les malheurs des autres ? Ils nous troublent passagèrement pour être oubliés tout aussi vite.

Voici un cas dont il faudra se souvenir lors d'une consultation populaire sur l'avortement, car la future loi sur la grossesse devrait comprendre, selon l'USPDA, une mention assurant «des mesures sociales d'aide à la maternité responsable». L'idée de notre propos est axée sur cette mention si importante en passe d'être reléguée au second plan.

Un soir, une jeune mère célibataire laisse son bébé dans une chambre d'hôtel. Elle s'en va à la fête, car c'est Carnaval. A son retour, aussi tardif qu'inconscient, nous en convenons, vers 9 heures du matin, l'enfant est mort

En son temps, il y a une année en-En son temps, il y a une année environ, l'affaire fit pas mal de bruit. Dans le public, on a toujours l'imagination fertile pour broder le scandale. Chacun y va de son commentaire grossi de détails saugrenus. Par ailleurs, une certaine presse avide de sensations raconte les faits sans grande pudeur. Partout, on agite le drame au fil des conversations. Puis il tombe dans l'oubli. L'affaire reparaît à l'occasion du procès intenté à la mère. Elle est ac-

cusée d'homicide par négligence. On assiste alors à une recrudescence de commentaires ; les gens ont bonne mémoire ! Et s'ils ne savent plus exactement les faits — mais les ont-ils conus exactement ? — ils inventent. L'enfant, disent-ils avait absorbé de l'alcool ; la mère est indigne, une femme inconsciente, une fille-mère de surcroît, vous pensez !

surcroft, vous pensez!

Tombe la sentence. Le tribunal acquitte l'accusée. La surprise est de taille. Les juristes établissent qu'il n'y a pas, au cas particulier, de lien de cause à effet. C'est-à-dire que la mort de l'enfant n'est pas due à l'absence de sa mère. Il aurait pu s'étouffer aussi à la maison. (N'oublions pas que dans un autre cas, il y aura peut-être un lien de causalité!) Les commen-

taires fusent dans tous les sens, ex-cepté dans celui de la compréhension, n s'en doute... Puis l'affaire retombe dans l'oubli.

Puis l'affaire retombe dans l'oubli. Restent une mère qui pleure son bébé et une société bien-pensante qui n'a pas l'air d'avoir compris la leçon. Car leçon il y a. Pourquoi une femme encore jeune ou moins jeune n'aurait-elle pas le droit de s'amuser de temps en temps? Elle élève son enfant, seule, assumant les charges de famille et la vie n'est pas touitours gaie Pourquoi vie n'est pas toujours gaie. Pourquoi l'accabler du haut d'une quiète bonne conscience sans se demander comment vivent les mères célibataires? Qui, après ce drame, aura offert ses ser-vices à une femme seule pour garder son bébé à l'occasion d'une fête de

son bébé à l'occasion d'une fête de nuit?
On aimerait penser que lors de la votation d'une loi sur la protection de la maternité, les hommes et les femmes s'inquièteront des conditions de certains êtres, sans lier leur maiheur à une vieille idée de punition.
Le dossier de Mme X est classé. Pour

tous ceux qui se sentent responsables, il ne fait que s'ouvrir.

A.-M. S.

Genève

«Le comité du Centre de liaison de Genève tient son assemblée géné-rale le 17 mars 1975 à l'Union des Femmes à 20 h. 15. Cette année, à l'oc-casion du renouvellement du comité, trois membres ont désiré se retirer après de nombreuses années d'activité apres de nombreuses annese o activite au service du centre de liaison. Ce sont Mmes N. Haller, S. Dunand et B. Cordey, Mme Cordey accepte de garder sa charge de trésorière jusqu'à la fin de l'année afin d'aider le comit à faire face à ses obligations de 1975.

allawiell !

Nous avons le plaisir d'accueillir nous avons re plaisir d'accueilmi cinq nouveaux membres au comité: Mme C. Scherz de l'Union des pay-sannes; Mme A. Reymond des Dames de Morges; Mme J. Berner du Groupe féminin radical; Mme E. Perron de l'Union féminine Coop; Mme M. Mo-rand du Club Soroptimist.

Deux associations, le Groupe féminin radical et le Groupe Rencontre et Réflexion ont demandé leur adhésion au Centre de liaison, ainsi que six membres individuels. Nous enregistrons, avec regret, la démission de trois membres indivi-duels et d'une association, l'Ouvroir de l'Union des Femmes qui a dû cesser son activité à fin 1974.

Ce qui porte le nombre des asso-ciations-membres à 36, le nombre des membres individuels à 36 et le nombre des membres du comité à 15.

Nous remercions vivement tous les membres sortants de leur collabora-tion au cours de leurs années d'acti-vité et nous nous réjouissons d'ac-cueillir les nouveaux membres.

Les 23 et 24 mai, le Centre de liaison a l'honneur et le plaisir de recevoir les membres de l'Alliance à l'occasion de son assemblée des déléguées. Il souhaite que soient nombreux les memsounaire que soient nombreux jes litein-bres qui participeront aux conférences du vendredi 23 mai, ainsi qu'aux « journées des femmes romandes » or-ganisées à fin avril dans le cadre de l'année internationale de la femme ».

R. Chambordon-Juned. présidente

Vaud

# LES TRAVAUX À L'AIGUILLE AU **GRAND CONSEIL**

Lundi 24 février, les députés sor-taient du Grand Conseil, l'œil réjoui, d'avoir traité, une demi-heure durant,

d'avoir traité, une demi-heure durant, de ce grave problème. De quoi étaitil question?

En septembre 73, le député Gilbert Vaney, membre de la commission de gestion, regrettait dans son rapport, la diminution des heures de couture pour les filles. Le Conseil d'Etat lui répondit que le Canton de Vaud devait s'aligner, sur les autres cantons ros'aligner sur les autres cantons ro-mands et entendait donner la même instruction aux filles et aux garçons. M. Gilbert Vaney ne fut pas satisfait de la réponse

En septembre 1974, le député Jean-En septembre 1974, le député Jean-Pierre Berger et 11 de ses collègues — dont M. Vaney — revenaient à la charge, en déposant une interpellation: regrets de ce que les 6 heures hebdo-madaires de couture d'autrefois, soient devenues 4 heures, puis 2 heures et demande d'explications à propos des branches dites «créatrices» du nou-veau programme de la CIRCE (Com-mission intendépartementale reproductions proposed. mission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement pri-

maire).

Le Conseil d'Etat a répondu dans le même sens que la première fois, indiquant par alleurs, qu'en ce qui concerne les activités créatrices, tous les élèves des deux premières années suivent le même programme (dessin, travaux manuels, travaux à l'aiguille); que ceux de troisième et de quatrième année aprennent ensemble les technones aprenent ensemble les technones arentes aprenent ensemble les technones aprenent ensemble les technones. année apprennent ensemble les tech-niques de base du dessin et de la peinniques de base du dessin et de la peinture, ainsi que des réalisations manuelles à deux et trois dimensions; ce dernier thème est plus développé pour les garçons que pour les filles, qui, elles, pendant le même temps font des travaux à l'aiguille.

M. Berger, non content de cette réponse, transforma son interpellation en motion. Motion dont if fut question ce 24 février : le Grand Conseil refusa d'entrer en matière et la motion fut classée.

Nous sommes heureux d'annoncer enfin les

# JOURNÉES DES FEMMES ROMANDES 15 - 19 AVRIL 1975

### Centre de Balexert, Genève

### MARDI 15

### Où le bât blesse-t-il ?

9.30 Education sexuelle des enfants 10.00 La femme seule et ses problèmes

10.00 La contraception - instrument de libération ?

12.00 Lunch

14.15 Le couple et l'argent

14.30 Image de la femme 16.00

Devenir partenaires — Comment ?

### **MERCREDI 16**

### Point de vue juridique 9.30 Vos droits à l'AVS

10.00 Droit au travail — droit au salaire

Lunch-débat : Code et mode 12.00 14.00 Le mariage : une souricière ?

14.15 Avant de vous marier, vous devez savoir...

14.30 Mariage ou union libre (enfants illégitimes, tutelle)

16.00 Votre mariage va mal, que faire ?

Comment modifier les droits de succession 16.30

### JEUDI 17

### Mère et ménagère

9.30 La vie commence à 40 ans 10.00 Garcons et filles aujourd'hui

10.15 Gestion du budget

12.00

14.15 La solidarité existe, l'avez-vous rencontrée ?

14.30 Etre soi-même, avoir conscience de sa valeur

14.30 Apprentissage de la liberté

16.30 La femme seule et ses problèmes

16.30

### **VENDREDI 18**

### La consommatrice

9.30 Diverses formes de ventes et de contrats 10.00 Diverses formes de ventes et de contrats

12.00

14.15 La femme et la publicité

15.15 L'enfant-cible (film)

## SAMEDI 19

# Le monde du travail

Orientation professionnelle - formation 9.00

9.30 Recyclage et réinsertion 10.00

Protection juridique et fiscalité

12.00 Lunch 13.30

Horaire continu dans les écoles 15.00

Conséquences du manque de formation professionnelle

15.15

Comment concilier métier, vie de famille et ménage Le travail des femmes demain (table ronde) 17.30

Etant donné l'incertitude qui a plané trop longtemps sur les nouvelles dates des J.F.R., certaines modifications mineures sont encore possibles; si vous désirez obtenir un tiré-à-part du programme définitif, veuillez écrire à Mme I. Engel, 8, rue de Beaumont, 1206 Genève.

Le programme du soir sera publié dans le numéro d'avril de Femmes suisses. Les conférences et tables rondes prévues le soir auront lieu en ville.

Fribourg

# Cours facultatifs d'économie familiale pour adultes

Comme on le sait peut-être, seuls les cantons de Fribourg et Appenzell Rhodes intérieures ne bénéficient pas encore des subventions accordées par la Confédération aux cours d'économie familiale pour adultes. Les raisons de cette lacune? L'absence de subventions cantonales. Les associations féminines fribourgeoises ont voulu promouvoir ces cours dans notre canton. et ont interpellé les Autorités cantonales en rappelant que le programme scolaire ménager se trouve fortement raccourci, et qu'il est indispensable que les adultes puissent parfaire leur formation, à un âge où les tâches familiales deviennent exigeantes.

Le conseiller d'Etat directeur de l'Intérieur a répondu qu'il serait d'accord pour que l'Ecole professionnelle de-vienne l'organe de support de cours, dont le programme doit être soumis cette année encore, à l'Ecole professionnelle.

Les associations féminines sont chargées de la coordination de ces cours. Elles ont formé une commission de travail qui réunit les suggestions et les demandes de subsides. Celles-ci peuvent être envoyées jusqu'au 30 avril 1975 au Secrétariat de la commission: Mme M. Beery, Galmis, 3186 Guin.

### **CONCOURS FEMMES SUISSES**

A la fin de l'an dernier, nous avons annoncé dans notre journal et à la radio, un concours : Il s'agissait de nous envoyer des réflexions sur le thème « responsabilités partagées dans le couple ». Pour différentes raisons, Il n'a pas été possible d'attribuer de prix.

